

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Comité syndical du 13 juin 2022

Date de convocation : 02 juin 2022

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE			
ARDENTES	Titulaire	Gilles CARANTON	présent
	Suppléant	Jacky PINCHAULT	
ARTHON	Titulaire	Pascale BAVOUZET	présente
	Suppléante	Nathalie JAMET	
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Gil AVÉROUS	excusé
	Suppléant	Stéphane ZECCHI	présent
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Tony IMBERT	excusé
	Suppléant	Denis MÉRIGOT	
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Michel GEORJON	présent
	Suppléant	Roland VRILLON	
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Chantal MONJOINT	excusée
	Suppléante	Catherine RUET	excusée
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Catherine DUPONT	présente
	Suppléant	Dominique TOURRES	
COINGS	Titulaire	Martine LACOTTE	excusée
	Suppléante	Cécile ARTACHO	
DÉOLS	Titulaire	Luc DELLA-VALLE	excusé
	Suppléant	Fabien BISTON	excusé
DIORS	Titulaire	Christian BARON	présent
	Suppléant	Philippe DEVAULT	
ÉTRECHET	Titulaire	Jean PINIER	présent
	Suppléante	Évelyne PETIOT	
JEU-LES-BOIS	Titulaire	Jacques BREUILLAUD	présent
	Suppléante	Annabelle LELONG	
LE POINÇONNET	Titulaire	Jean-Michel FORT	excusé
	Suppléante	Mathilde FOUCHE	présente
LUANT	Titulaire	Bernard AUJEAN	présent
	Suppléant	Stéphane PETIT	
MÂRON	Titulaire	Éric FRESNEAU	présent
	Suppléante	Agnès PERROT	
MONTIERCHAUME	Titulaire	Jean-Pierre LEMIÈRE	excusé
	Suppléante	Sabrina GAUGUERY-PASCAL	excusée
SAINT-MAUR	Titulaire	Ludovic RÉAU	excusé
	Suppléant	Éric BERGOUGNAN	
SASSIERGES-SAINT-GERMAIN	Titulaire	Marc BLANCHET	absent
	Suppléant	Renaud CARBONNE	absent

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE L'INDRE BRENNNE

ARGY	Titulaire	Bernadette VILLEMONT	présente
	Suppléant	Patrick BOURBON	
BUZANÇAIS	Titulaire	Nicolas THOMAS	présent
	Suppléant	Régis BLANCHET	
CHÉZELLES	Titulaire	Philippe YVON	présent
	Suppléant	Olivier PONROY	présent
LA CHAPELLE ORTHEMALE	Titulaire	Bernard HUARD DE VERNEUIL	présent
	Suppléant	Christophe MORIN	
MÉOBECQ	Titulaire	Dany BADET	excusé
	Suppléante	Chantale VILLIÈRE	excusée
NEUILLAY-LES-BOIS	Titulaire	Patrice BOIRON	présent
	Suppléante	Françoise GUILLAUME	
NIHERNE	Titulaire	Bruno MARDELLE	présent
	Suppléante	Séverine GAGNERON	
SAINT-GENOU	Titulaire	Patrice PERRAT	présent
	Suppléante	Martine BOPPER	
SAINT-LACTENCIN	Titulaire	Sylvie OBOUH-FÉGUÉ	présente
	Suppléante	Séverine CHAUVIN	
SOUGÉ	Titulaire	Claude NIVET	présent
	Suppléant	Dominique PERROT	
VENDOEUVRES	Titulaire	Christophe VANDAELE	présent
	Suppléante	Ghislaine LEHR	
VILLEDIEU-SUR-INDRE	Titulaire	Xavier ELBAZ	présent
	Suppléante	Claudine LARDEAU	

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

ARDENTES	Nolwenn FORTUIT	excusée
BUZANÇAIS	Frédérique MÉRIAUDEAU	excusée
BUZANÇAIS	Régis BLANCHET	présent
CHÂTEAUROUX 2	Jean-Yves HUGON	absent
LEVROUX	Nadine BELLUROT	présent
LEVROUX	Philippe MÉTIVIER	excusé
SAINT-GAULTIER	Lydie LACOU	présente

Membres en exercice	37
Membres présents	25
Frédérique MÉRIAUDEAU donne pouvoir à Régis BLANCHET	1
Chantal MONJOINT donne pouvoir à Michel GEORJON	1
Membres ayant pris part aux votes	27

Le Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Nicolas THOMAS

INVITÉS (ÉES)

Caroline GAULTIER-PERRAT	Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne	absente
Alexis CHOUTET	Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole	absent
Philippe GUILLOT	Conseil de développement castelroussin	présent
Corine JOUHANNEAU	Conseil régional Centre-Val de Loire	excusée
Hélène NIEUL	Conseil régional Centre-Val de Loire	présente
Mathilde FOUCHE	Conseil régional Centre-Val de Loire	présente
Dominique BOUÉ	Conseil régional Centre-Val de Loire	absent
Gaëlle LAHOREAU	Conseil régional Centre-Val de Loire	présente
Tiffanie ROUSSEAU	Conseil régional Centre-Val de Loire	présente
Rodrigue LETORT	Agence Régionale de Santé (ARS) – délégation de l'Indre	présent
Christophe AUFRÈRE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	présent
Valérie DEVINEAU	Pays Castelroussin Val de l'Indre	présente
Élodie JOLIVEAU	Pays Castelroussin Val de l'Indre	présente
Jean-Baptiste DU PEUTY	Pays Castelroussin Val de l'Indre	présent
Françoise MEICHE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	excusée
Clara CHANZY	Pays Castelroussin Val de l'Indre	présente

L'ordre du jour était le suivant :

1. approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 31 mars 2022
2. compte-rendu de la réunion du Conseil de Développement (CODEV) du 4 avril 2022 et validation des nouvelles modalités de fonctionnement entre le CODEV et les EPCI, en présence de Monsieur Philippe GUILLOT, nouveau Président du CODEV
3. présentation du dispositif « À VOS ID » par Madame Gaëlle LAHOREAU, Vice-Présidente déléguée à la démocratie permanente, à la citoyenneté, aux initiatives locales et à l'éducation populaire et par Madame Tiffanie ROUSSEAU, chargée de mission au Conseil Régional Centre-Val de Loire
4. présentation du projet d'arrêté de lutte contre l'Ambroisie et la berce du Caucase par Monsieur Rodrigue LETORT, de l'Agence Régionale de Santé (ARS) - délégation de l'Indre
5. présentation du rapport d'activité 2021 du Pays Castelroussin Val de l'Indre
6. contribution du Pays Castelroussin Val de l'Indre pour la conférence régionale des SCoT
7. point d'avancement du dossier de candidature LEADER 2023-2027
8. validation de la convention de prestation de service pour la gestion de la téléphonie du Syndicat Mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre confiée à Châteauroux Métropole
9. contrat du chargé de mission du programme européen LEADER et du projet alimentaire de territoire (PAT)
10. sorties d'inventaire
11. questions diverses

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 13 juin 2022

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-deux, le treize juin à dix-huit heures à Chézelles, sous la présidence de Monsieur Nicolas THOMAS 1^{er} Vice-Président, après avoir été légalement convoqué le deux juin deux mil vingt-deux. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 27 membres votants dont 2 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Bernard AUJEAN, Stéphane ZECCHI (suppléant de Gil AVÉROUS), Christian BARON, Pascale BAVOUZET, Nadine BELLUROT, Régis BLANCHET (pouvoir de Frédérique MÉRIAUDEAU), Patrice BOIRON, Jacques BREUILLAUD, Gilles CARANTON, Catherine DUPONT, Xavier ELBAZ, Mathilde FOUCHET (suppléante de Jean-Michel FORT), Éric FRESNEAU, Michel GEORJON (pouvoir de Chantal MONJOINT), Bernard HUARD de VERNEUIL, Lydie LACOU, Bruno MARDELLE, Claude NIVET, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ, Patrice PERRAT, Jean PINIER, Nicolas THOMAS, Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON (suppléant Olivier PONROY),

Excusés : Gil AVÉROUS, Dany BADET (suppléante Chantale VILLIÈRE), Luc DELLA-VALLE (suppléant Fabien BISTON), Jean-Michel FORT, Nolwenn FORTUIT, Tony IMBERT, Martine LACOTTE, Jean-Pierre LEMIÈRE (suppléante Sabrina GAUGUERY-PASCAL), Frédérique MÉRIAUDEAU, Philippe MÉTIVIER, Chantal MONJOINT (suppléante Catherine RUET), Ludovic RÉAU,

Absents : Marc BLANCHET, Jean-Yves HUGON.

Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 31 mars 2022

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE et ADOPTE le procès-verbal du Comité syndical du 31 mars 2022.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Nicolas THOMAS

DÉLIBÉRATION

Comité syndical du 13 juin 2022

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-deux, le treize juin à dix-huit heures à Chézelles, sous la présidence de Monsieur Nicolas THOMAS 1^{er} Vice-Président, après avoir été légalement convoqué le deux juin deux mil vingt-deux. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 27 membres votants dont 2 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Bernard AUJEAN, Stéphane ZECCHI (suppléant de Gil AVÉROUS), Christian BARON, Pascale BAVOUZET, Nadine BELLUROT, Régis BLANCHET (pouvoir de Frédérique MÉRIAUDEAU), Patrice BOIRON, Jacques BREUILLAUD, Gilles CARANTON, Catherine DUPONT, Xavier ELBAZ, Mathilde FOUCHE (suppléante de Jean-Michel FORT), Éric FRESNEAU, Michel GEORJON (pouvoir de Chantal MONJOINT), Bernard HUARD de VERNEUIL, Lydie LACOU, Bruno MARDELLE, Claude NIVET, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ, Patrice PERRAT, Jean PINIER, Nicolas THOMAS, Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON (suppléant Olivier PONROY),

Excusés : Gil AVÉROUS, Dany BADET (suppléante Chantale VILLIÈRE), Luc DELLA-VALLE (suppléant Fabien BISTON), Jean-Michel FORT, Nolwenn FORTUIT, Tony IMBERT, Martine LACOTTE, Jean-Pierre LEMIÈRE (suppléante Sabrina GAUGUERY-PASCAL), Frédérique MÉRIAUDEAU, Philippe MÉTIVIER, Chantal MONJOINT (suppléante Catherine RUET), Ludovic RÉAU,

Absents : Marc BLANCHET, Jean-Yves HUGON.

Validation des nouvelles modalités de fonctionnement entre le CODEV et les EPCI, en présence de Monsieur Philippe GUILLOT, nouveau Président du CODEV

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE la mise en place d'un Conseil de Développement Castelroussin Val de l'Indre commun intervenant pour le Syndicat Mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre et les deux EPCI le composant, à savoir la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole et la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne ;
- APPROUVE la création d'un comité de suivi et d'appui ayant pour rôle notamment de faire le lien entre chaque collectivité et les activités du Conseil de Développement Castelroussin Val de l'Indre et la rédaction d'un protocole de coopération ;
- DÉSIGNE Messieurs Michel GEORJON et Christophe AUFRÈRE pour représenter le Pays Castelroussin Val de l'Indre au sein du Comité de suivi et d'appui ;
- APPROUVE la poursuite de la mise à disposition par le Pays Castelroussin Val de l'Indre des moyens matériels et humains pour le fonctionnement du Conseil de Développement en lien avec le comité de suivi et d'appui.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Nicolas THOMAS

DÉLIBÉRATION

Comité syndical du 13 juin 2022

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-deux, le treize juin à dix-huit heures à Chézelles, sous la présidence de Monsieur Nicolas THOMAS 1^{er} Vice-Président, après avoir été légalement convoqué le deux juin deux mil vingt-deux. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 27 membres votants dont 2 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Bernard AUJEAN, Stéphane ZECCHI (suppléant de Gil AVÉROUS), Christian BARON, Pascale BAVOUZET, Nadine BELLUROT, Régis BLANCHET (pouvoir de Frédérique MÉRIAUDEAU), Patrice BOIRON, Jacques BREUILLAUD, Gilles CARANTON, Catherine DUPONT, Xavier ELBAZ, Mathilde FOUCHE (suppléante de Jean-Michel FORT), Éric FRESNEAU, Michel GEORJON (pouvoir de Chantal MONJOINT), Bernard HUARD de VERNEUIL, Lydie LACOU, Bruno MARDELLE, Claude NIVET, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ, Patrice PERRAT, Jean PINIER, Nicolas THOMAS, Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON (suppléant Olivier PONROY),

Excusés : Gil AVÉROUS, Dany BADET (suppléante Chantale VILLIÈRE), Luc DELLA-VALLE (suppléant Fabien BISTON), Jean-Michel FORT, Nolwenn FORTUIT, Tony IMBERT, Martine LACOTTE, Jean-Pierre LEMIÈRE (suppléante Sabrina GAUGUERY-PASCAL), Frédérique MÉRIAUDEAU, Philippe MÉTIVIER, Chantal MONJOINT (suppléante Catherine RUET), Ludovic RÉAU,

Absents : Marc BLANCHET, Jean-Yves HUGON.

Rapport d'activité 2021 du Pays Castelroussin Val de l'Indre

Le bilan d'activité 2021 du Syndicat Mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre a été présenté, il est détaillé selon les thèmes suivants : présentation du Syndicat Mixte, présentation de l'équipe et des missions associées, synthèse du bilan financier, focus sur le Contrat Régional de Solidarité Territoriale, présentation des actions de communication, programmation LEADER, l'avancement de la démarche d'élaboration du Projet Alimentaire de Territoire, actions menées dans le domaine de l'environnement, en faveur de la trame verte et bleue et la zone Natura 2000 de la vallée de l'Indre plus particulièrement, avancement du Contrat d'Objectif Territorial des Energies Renouvelables et actualités sur le Contrat de Relance et de Transition Ecologique, le Schéma de Cohérence Territoriale et le Conseil de développement.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- VALIDE le bilan d'activité 2021 ;
- AUTORISE le Président à le transmettre aux EPCI membres.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Nicolas THOMAS

DÉLIBÉRATION

Comité syndical du 13 juin 2022

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-deux, le treize juin à dix-huit heures à Chézelles, sous la présidence de Monsieur Nicolas THOMAS 1^{er} Vice-Président, après avoir été légalement convoqué le deux juin deux mil vingt-deux. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 27 membres votants dont 2 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Bernard AUJEAN, Stéphane ZECCHI (suppléant de Gil AVÉROUS), Christian BARON, Pascale BAVOUZET, Nadine BELLUROT, Régis BLANCHET (pouvoir de Frédérique MÉRIAUDEAU), Patrice BOIRON, Jacques BREUILLAUD, Gilles CARANTON, Catherine DUPONT, Xavier ELBAZ, Mathilde FOUCHE (suppléante de Jean-Michel FORT), Éric FRESNEAU, Michel GEORJON (pouvoir de Chantal MONJOINT), Bernard HUARD de VERNEUIL, Lydie LACOU, Bruno MARDELLE, Claude NIVET, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ, Patrice PERRAT, Jean PINIER, Nicolas THOMAS, Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON (suppléant Olivier PONROY),

Excusés : Gil AVÉROUS, Dany BADET (suppléante Chantale VILLIÈRE), Luc DELLA-VALLE (suppléant Fabien BISTON), Jean-Michel FORT, Nolwenn FORTUIT, Tony IMBERT, Martine LACOTTE, Jean-Pierre LEMIÈRE (suppléante Sabrina GAUGUERY-PASCAL), Frédérique MÉRIAUDEAU, Philippe MÉTIVIER, Chantal MONJOINT (suppléante Catherine RUET), Ludovic RÉAU,

Absents : Marc BLANCHET, Jean-Yves HUGON.

Contribution du Pays Castelroussin Val de l'Indre pour la conférence régionale des SCoT

La loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 a prévu plusieurs dispositions nouvelles en matière de lutte contre l'artificialisation des sols, notamment à l'horizon de 10 ans (soit en 2031) la réduction par deux de la consommation d'espace (par rapport aux 10 années précédant la loi) puis un objectif du Zéro Artificialisation Net te (ZAN) à l'horizon 2050.

Pour alimenter ces évolutions significatives, la loi a également prévu que soit proposée dans chaque Région, dans le cadre d'une nouvelle Conférence Régionale des SCoT, une territorialisation de ces évolutions.

Dans ce cadre, une proposition doit ainsi être adressée à la Région d'ici au 22 octobre 2022 pour prise en compte dans son SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires). Chaque territoire porteur de SCoT a ainsi été sollicité par la fédération régionale des SCoT afin de contribuer collectivement à cette proposition, la contribution étant attendue pour mi-juin 2022.

Ainsi afin d'apporter une réponse selon le cadre retenu à l'échelle régionale à travers la conférence des SCoT, les propositions du Pays Castelroussin Val de l'Indre sont déclinées selon la trame suivante :

1. Les valeurs :

Il est tout d'abord utile de rappeler que c'est le SCoT du Pays Castelroussin Val de l'Indre qui reste le document cadre d'orientation pour l'aménagement et l'urbanisation future du territoire. Le SCoT actuel, approuvé en 2018, fixe un objectif ambitieux en matière de gestion économe du foncier qui n'a pas vocation à être remis en question à court terme.

Suivant ce cadre général, l'ensemble des documents développés à l'échelle du territoire du Pays s'inscrit dans cette perspective. Ils contribuent à l'objectif de lutte contre l'artificialisation des sols et à la préservation de la vocation des espaces agricoles, naturels et forestiers et aux différentes fonctions qui leurs sont associées (activité agricole, biodiversité, lutte contre le changement climatique, énergie,...).

Parmi les dispositions du SCoT du Pays Castelroussin Val de l'Indre à souligner en matière de solidarité territoriale, il est utile de rappeler notamment :

l'objectif de réaffirmer la place du territoire à l'échelle régionale, via ses spécificités économiques d'intérêt national et régional ;

celui d'être un territoire bien connecté à ses voisins, via une complémentarité notamment avec les agglomérations « voisines » de Bourges et Vierzon, et les infrastructures connectées (via le pôle gare de Châteauroux et l'aéroport de Châteauroux-Déols principalement) ;

l'intérêt de promouvoir le territoire comme un pôle régional ;

l'objectif de participer à la préservation du patrimoine écologique de l'espace régional.

2. Les principes :

Depuis de nombreuses années, le territoire est engagé en faveur d'un changement de modèle dans l'élaboration et la mise en oeuvre de ses stratégies d'aménagement territoriales. L'ensemble des politiques locales concourent en priorité à une gestion économe du foncier et la réutilisation de l'existant (bâti et foncier déjà artificialisé). Les programmes en cours (OPAH, NPNRU, ACV, PVD,...) marquent cette volonté.

Le SCoT du Pays Castelroussin Val de l'Indre avait confirmé cette stratégie, les différents documents de planification urbaine, que ce soit à l'échelle communale ou intercommunale, poursuivent cette volonté.

Les nouveaux modes de production doivent être privilégiés et encouragés. L'accueil de nouvelles fonctions (habitat, activités économiques, équipements,...) s'inscrit dans cette logique d'encourager le réemploi de zones déjà artificialisées pour tout nouveau projet d'aménagement.

En parallèle un travail sur la renaturation et la désimperméabilisation des sols, pour une mise en œuvre effective d'une politique de lutte contre le réchauffement climatique, est enclenché. Des périodes de sécheresse de plus en plus longues et marquées, des phénomènes climatiques nouveaux et de plus en plus répétés (tempêtes, feux de forêts, inondations,...) obligent en effet à repenser les politiques d'aménagements.

La gouvernance locale s'adapte et une communication forte sur ces sujets concourent à leurs prises en compte à toutes les échelles du territoire. Il reste à mener un travail de pédagogie important pour permettre l'acceptabilité sociale de ces nouveaux modèles par tous.

3. Les recommandations :

Les différentes dispositions rappelées précédemment sont, en filigrane, le reflet des politiques publiques portées au niveau local par le Pays Castelroussin Val de l'Indre et l'ensemble des collectivités territoriales de son périmètre depuis de nombreuses années.

Les nouveaux objectifs fixés par la Loi « Climat et Résilience » pour les prochaines années obligent toutes les structures publiques, à tous les niveaux, à accélérer encore plus leurs actions en matière de lutte contre l'artificialisation des sols.

C'est dans ce cadre que les propositions suivantes sont portées par le Pays Castelroussin Val de l'Indre et qu'il est proposé de les faire remonter à la Région Centre Val de Loire et aux services de l'Etat dans le cadre du dialogue à mener à travers la conférence régionale des SCoT :

- la territorialisation des objectifs de réduction de consommation de foncier, et du zéro artificialisation Nette à l'horizon 2050, devra être effectuée à l'échelle des SCoT. Cela impose que, pour assurer la nécessaire solidarité infra-régionale, l'ensemble des territoires de la Région se dotent de SCoT à court terme ;
- La territorialisation devra ensuite prendre en compte les spécificités de chaque département et chaque intercommunalité. Cette territorialisation devra intégrer les tendances démographiques à court et moyen termes, besoins de logements en raison du desserrement des ménages, poids des résidences secondaires, besoins en hébergements touristiques, besoins en équipements économiques et en services, ... ;
- les données mises à disposition par le niveau national, via l'observatoire national de l'artificialisation des sols, devront être fiabilisées afin de permettre un travail efficace et constant de mises en perspectives et de suivi ;
- la prise en compte de ces perspectives de développement rénové devra s'accompagner de la mise à disposition de moyens nouveaux et pérennes (financiers notamment) et des outils (réglementaires principalement), mis à disposition des collectivités territoriales, afin de leur permettre de mettre en œuvre de manière efficace les objectifs du Zéro Artificialisation Nette ;
- enfin, ce travail devra nécessairement être effectué de manière partenariale en associant les territoires de SCoT, animé par la fédération des SCoT au niveau régional, avec la Région et les services de l'Etat au niveau local.

Ces dispositions imposées par l'Etat sont portées par les collectivités locales au sein des documents de planification territoriale. Cette politique de lutte contre l'artificialisation des sols nécessite et justifiera dans le temps un appui continu des services locaux de l'Etat.

Ce dialogue avec la Région et l'Etat pourra être pérennisé, au travers la conférence régionale des SCoT et au-delà des obligations légales, afin d'assurer un suivi dans le temps :

- de la mesure des évolutions de l'artificialisation des sols ;
- de la concertation indispensable à mettre en place lors de la mise en compatibilité du SRADDET que doit mener la Région Centre Val de Loire ;
- des évolutions de contexte (notamment réglementaires au niveau national) qui ne manqueront pas d'intervenir dans les prochaines années.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE les propositions présentées ;
- AUTORISE le Président à adresser à la fédération régionale des SCoT sa contribution pour alimenter les réflexions pour l'évolution du SRADDET de la Région Centre Val de Loire.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Nicolas THOMAS

DÉLIBÉRATION

Comité syndical du 13 juin 2022

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-deux, le treize juin à dix-huit heures à Chézelles, sous la présidence de Monsieur Nicolas THOMAS 1^{er} Vice-Président, après avoir été légalement convoqué le deux juin deux mil vingt-deux. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 27 membres votants dont 2 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Bernard AUJEAN, Stéphane ZECCHI (suppléant de Gil AVÉROUS), Christian BARON, Pascale BAVOUZET, Nadine BELLUROT, Régis BLANCHET (pouvoir de Frédérique MÉRIAUDEAU), Patrice BOIRON, Jacques BREUILLAUD, Gilles CARANTON, Catherine DUPONT, Xavier ELBAZ, Mathilde FOUCHE (suppléante de Jean-Michel FORT), Éric FRESNEAU, Michel GEORJON (pouvoir de Chantal MONJOINT), Bernard HUARD de VERNEUIL, Lydie LACOU, Bruno MARDELLE, Claude NIVET, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ, Patrice PERRAT, Jean PINIER, Nicolas THOMAS, Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON (suppléant Olivier PONROY),

Excusés : Gil AVÉROUS, Dany BADET (suppléante Chantale VILLIÈRE), Luc DELLA-VALLE (suppléant Fabien BISTON), Jean-Michel FORT, Nolwenn FORTUIT, Tony IMBERT, Martine LACOTTE, Jean-Pierre LEMIÈRE (suppléante Sabrina GAUGUERY-PASCAL), Frédérique MÉRIAUDEAU, Philippe MÉTIVIER, Chantal MONJOINT (suppléante Catherine RUET), Ludovic RÉAU,

Absents : Marc BLANCHET, Jean-Yves HUGON.

Convention de prestation de service pour la gestion de la téléphonie du Syndicat Mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre confiée à Châteauroux Métropole

Le Syndicat Mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre souhaite confier à compter du 01/07/2022 la gestion de sa téléphonie à Châteauroux Métropole. La convention présentée pour validation porte sur une durée de quatre ans.

Elle prévoit la mise en œuvre par les services de Châteauroux Métropole des éléments techniques nécessaires (mise en place et maintenance d'un système de téléphonie sur IP) au profit du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE et AUTORISE le Président à signer la convention de prestation de service pour une durée de quatre ans avec Châteauroux Métropole.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Nicolas THOMAS

DÉLIBÉRATION

Comité syndical du 13 juin 2022

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-deux, le treize juin à dix-huit heures à Chézelles, sous la présidence de Monsieur Nicolas THOMAS 1^{er} Vice-Président, après avoir été légalement convoqué le deux juin deux mil vingt-deux. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 27 membres votants dont 2 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Bernard AUJEAN, Stéphane ZECCHI (suppléant de Gil AVÉROUS), Christian BARON, Pascale BAVOUZET, Nadine BELLUROT, Régis BLANCHET (pouvoir de Frédérique MÉRIAUDEAU), Patrice BOIRON, Jacques BREUILLAUD, Gilles CARANTON, Catherine DUPONT, Xavier ELBAZ, Mathilde FOUCHE (suppléante de Jean-Michel FORT), Éric FRESNEAU, Michel GEORJON (pouvoir de Chantal MONJOINT), Bernard HUARD de VERNEUIL, Lydie LACOU, Bruno MARDELLE, Claude NIVET, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ, Patrice PERRAT, Jean PINIER, Nicolas THOMAS, Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON (suppléant Olivier PONROY),

Excusés : Gil AVÉROUS, Dany BADET (suppléante Chantale VILLIÈRE), Luc DELLA-VALLE (suppléant Fabien BISTON), Jean-Michel FORT, Nolwenn FORTUIT, Tony IMBERT, Martine LACOTTE, Jean-Pierre LEMIÈRE (suppléante Sabrina GAUGUERY-PASCAL), Frédérique MÉRIAUDEAU, Philippe MÉTIVIER, Chantal MONJOINT (suppléante Catherine RUET), Ludovic RÉAU,

Absents : Marc BLANCHET, Jean-Yves HUGON.

Contrat du chargé de mission du programme européen LEADER et du projet alimentaire de territoire (PAT)

Le contrat de travail du chargé de mission du programme européen LEADER et du Projet alimentaire de territoire (PAT) arrive à échéance le 31 juillet 2022.

Le titulaire actuel du poste Jean-Baptiste DU PEUTY ne souhaitant pas renouveler son contrat, il convient de recruter un nouveau chargé de mission afin de poursuivre la mise en œuvre des actions engagées et d'assurer le lancement du nouveau programme LEADER 2023-2027. Pour mémoire c'est actuellement sur ce poste qu'est prévu le temps dédié à l'appui au fonctionnement du Conseil de Développement.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à assurer le recrutement et à signer tous les actes afférents pour le futur chargé(e) de mission du programme européen LEADER et du projet alimentaire de territoire (PAT).

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Nicolas THOMAS

DÉLIBÉRATION

Comité syndical du 13 juin 2022

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-deux, le treize juin à dix-huit heures à Chézelles, sous la présidence de Monsieur Nicolas THOMAS 1^{er} Vice-Président, après avoir été légalement convoqué le deux juin deux mil vingt-deux. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 27 membres votants dont 2 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Bernard AUJEAN, Stéphane ZECCHI (suppléant de Gil AVÉROUS), Christian BARON, Pascale BAVOUZET, Nadine BELLUROT, Régis BLANCHET (pouvoir de Frédérique MÉRIAUDEAU), Patrice BOIRON, Jacques BREUILLAUD, Gilles CARANTON, Catherine DUPONT, Xavier ELBAZ, Mathilde FOUCHE (suppléante de Jean-Michel FORT), Éric FRESNEAU, Michel GEORJON (pouvoir de Chantal MONJOINT), Bernard HUARD de VERNEUIL, Lydie LACOU, Bruno MARDELLE, Claude NIVET, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ, Patrice PERRAT, Jean PINIER, Nicolas THOMAS, Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON (suppléant Olivier PONROY),

Excusés : Gil AVÉROUS, Dany BADET (suppléante Chantale VILLIÈRE), Luc DELLA-VALLE (suppléant Fabien BISTON), Jean-Michel FORT, Nolwenn FORTUIT, Tony IMBERT, Martine LACOTTE, Jean-Pierre LEMIÈRE (suppléante Sabrina GAUGUERY-PASCAL), Frédérique MÉRIAUDEAU, Philippe MÉTIVIER, Chantal MONJOINT (suppléante Catherine RUET), Ludovic RÉAU,

Absents : Marc BLANCHET, Jean-Yves HUGON.

Sorties d'inventaire

Dans le cadre du suivi patrimonial des immobilisations et conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient de sortir de l'actif les biens désignés ci-après :

Compte	N° inventaire	Désignation du bien	Date d'acquisition			Montant
			J	M	A	
205	2009-53	logiciel SIG Mapinfo prof 9,5	24	7	2009	3 289,00 €
2051	2012-66	office 2010	29	2	2012	99,90 €
2183	2014-91	téléphone portable	9	7	2014	196,45 €
2051	2016-103	micros office	8	7	2016	149,00 €
2051	2017-108	microsoft office home business 2016	4	5	2017	379,20 €
2051	2017-112	office fam petite entreprise 2016	7	7	2017	280,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,
 - APPROUVE la sortie d'inventaire comme précisée dans le tableau.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Nicolas THOMAS